



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Frais de transport

Question écrite n° 48435

#### Texte de la question

M. Louis Mexandeau appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le problème du transport des malades. En effet, un projet de réforme envisage de réserver le transport des malades assis aux VSL (véhicule sanitaire léger), et même d'interdire aux médecins de prescrire l'utilisation d'un taxi. Ce projet entre dans le cadre du rétablissement de l'équilibre du budget de la sécurité sociale. Or, en zone rurale, il n'est pas toujours facile d'obtenir une ambulance ou un VSL, et les taxis jouent donc un rôle non négligeable dans le transport des patients, en ajoutant que les chauffeurs de taxis suivent une formation de premiers secours. Il faut tenir compte aussi du fait qu'il s'agit, pour les chauffeurs de taxi, d'une partie assez importante de leur activité, dont la remise en cause risque, pour certains, de les conduire à abandonner leur profession. En conséquence, il lui demande de bien vouloir réexaminer le projet envisagé, en considérant qu'une réforme des transports sanitaires ne peut se faire que dans la concertation la plus totale avec les parties prenantes, et en tenant compte, en priorité, des personnes les plus concernées, à savoir les malades, qui ne doivent en aucun cas en subir les conséquences, notamment en ce qui concerne le remboursement des frais engagés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Mexandeau Louis](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48435

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 1997, page 779